



# ... L'ECHO AUCALEUEN ...

Hiver 2022 - N°147  
ISSN 1143-5313



Mairie d'AUCALEUC

**INVITATION**

**REUNION PUBLIQUE**

**AMENAGEMENT DU BOURG**

Dans la continuité des études d'aménagement du bourg et l'approche des travaux,  
le Conseil Municipal et les Cabinets "Atelier Ersilie" et "Servicad"

vous invitent à assister à la

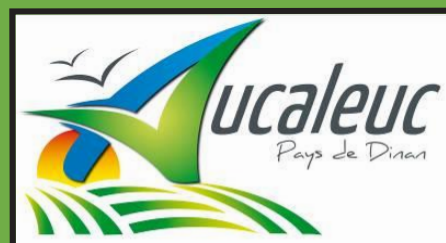
réunion publique de présentation de l'AVANT-PROJET,

qui se déroulera à la Salle Polyvalente le

**Mercredi 19 janvier à 19h00**



Contrôle pass sanitaire à l'entrée de la salle et masque obligatoire



## L'EDITO DU MAIRE

---

Ainsi donc l'année 2022 commence...comme 2021 ! Et l'année 2021 a fini comme 2020 et comme elle avait commencé !

Avec toujours plus de questions sans réponse sur le devenir de notre hôpital ; rappelons que le projet territorial assis sur un budget de quatre cent millions d'euros n'en prévoit pour l'instant qu'à peine cent venant de l'État, les trois cents autres sont toujours non identifiés. Le nombre de lits sur le nouveau plateau technique est lui aussi en forte baisse... en bref un projet qui n'est qu'une mise en œuvre de la loi Buzin, visant à transformer 300 hôpitaux de plein exercice en hôpitaux dits « de proximité » sans maternité, sans réanimation, sans chirurgie et sans urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre !

Fin 2021 a aussi vu la demande de la Commune de Beaussais-sur-Mer d'intégrer Dinan Agglomération. Cela s'est traduit, après plusieurs conférences des Maires, par un vote lors du Conseil d'Agglomération du 20 décembre accordant à cette demande (58 voix pour, 11 voix contre et 15 abstentions). Reste maintenant aux 64 communes de Dinan Agglomération à donner leur avis.

Malgré toutes les difficultés engendrées par la situation sanitaire, cela ne nous a pas empêché de mener à bien le projet de nouvelle bibliothèque municipale. Ce nouveau bâtiment situé près de l'église et de la mairie se veut ouvert à tous et proposera, en plus de la bibliothèque, « un tiers lieu » sous la forme d'un accès à des démarches informatiques, tiers-lieu dont la date des premiers accueils vous sera précisée ultérieurement. Les bénévoles de la bibliothèque vous y accueilleront chaleureusement et si l'envie vous en prend, n'hésitez pas à les rejoindre.

Autre chantier qui avance, l'aménagement de l'entrée de la Commune et du centre bourg. Après deux ateliers participatifs ouverts à l'ensemble de la population et qui ont vu de nombreux concitoyens participer, amener leurs idées et en discuter, un avant-projet va être présenté lors d'une réunion publique prévue le mercredi 19 janvier à partir de 19h00.

Seront présentées les différentes options concernant, en particulier la première phase de travaux qui concernera l'entrée de la Commune par la RD107 et la rue des Arts et Métiers, ainsi que les propositions concernant le centre bourg proprement dit. Venez nombreux !

Enfin c'est aussi le début du déploiement de la fibre optique sur la Commune, avec deux secteurs concernés, la Croix et une partie des Fontenelles ainsi que la Croix Carrée et Bel Air.

Après ces quelques lignes, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, au nom du Conseil Municipal, du personnel communal et du CCAS, une bonne et heureuse année 2022. Qu'elle soit meilleure que la précédente et qu'enfin nous retrouvions une vie normale au cours de cette nouvelle année.

Le Maire, Christophe OLLIVIER

# SOMMAIRE

---

L'EDITO DU MAIRE .....	2
SOMMAIRE .....	3
LES EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX .....	3
L'ACTION SOCIALE .....	15
LES INFORMATIONS LOCALES .....	18
LE BIEN VIVRE A AUCALEUC .....	22
L'ENSEIGNEMENT .....	23
LA VIE ASSOCIATIVE .....	25
ET DEPUIS LA DERNIERE FOIS.....	28
LES DATES A RETENIR.....	30
MEMO.....	31

*Directeur de publication : Le Maire – Christophe OLLIVIER*

---

## LES EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Aucaleuc dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire

**Membres du conseil municipal** : Christophe OLLIVIER, Maire – Jacques CHEVÉ, Christelle LAINE, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Adjoint – Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Sylvie LE MOIGNE, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Samuelle RABASTE, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VÉRITÉ, conseillers municipaux.

**SEANCE DU  
23 SEPTEMBRE 2021**

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER.

Samuel VÉRITÉ a été élu secrétaire.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2021** : L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

## Personnel communal

### Création de postes pour un recrutement au service administratif et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Monsieur le Maire précise que M. BRIEND Patrick, agent administratif en charge des fonctions d'agent d'accueil polyvalent (22 heures par semaine) part à la retraite le 19 février 2022. Il était sous contrat avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et mis à disposition de la Commune d'Auceleuc pour le remplacement de l'ancienne secrétaire de mairie en disponibilité depuis plusieurs années.

Il convient maintenant de créer officiellement un poste d'agent d'accueil polyvalent ajusté aux besoins, à hauteur de 30 heures par semaine, afin de pouvoir recruter en direct un agent stagiaire, titulaire ou éventuellement contractuel. En effet, la Commune d'Auceleuc ayant moins de 1000 habitant, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-3-3°, le recrutement d'un contractuel est possible.

Le coût supplémentaire à la charge de la commune pour ce recrutement est évalué entre 5 000 et 12 000 € par an selon le grade et l'ancienneté de la personne recrutée.

Une fiche de poste est en cours d'élaboration afin de faire paraître l'annonce de recrutement à la bourse de l'emploi du Centre de Gestion. Le recrutement est prévu dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, il convient donc de créer tous les grades de ce cadre d'emploi.

Par la suite et selon, le grade de l'agent qui sera recruté, les autres emplois ouverts sur les grades non pourvus seront supprimés.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

**1- De créer un poste d'agent d'accueil polyvalent de 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et d'ouvrir les postes suivants pour lancer la procédure de recrutement :**

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (30H)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (30H)
- 1 poste d'adjoint administratif (30H)

**2- De modifier le tableau des effectifs de la commune comme ci-après :**

EFFECTIFS		EMPLOIS PERMANENTS <i>(sauf observation contraire)</i>	DUREE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
<b>Service administratif</b>	1	Secrétaire de mairie	Temps complet 35h00	<i>Agent sur le poste en disponibilité</i>
	1	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet 35h00	
	1	<b>Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>Temps non complet 30h00</b>	<b>Créé au 01/01/2022</b>
	1	<b>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Temps non complet 30h00</b>	<b>Créé au 01/01/2022</b>
	1	<b>Adjoint administratif</b>	<b>Temps non complet 30h00</b>	<b>Créé au 01/01/2022</b>
<b>(NB : 3 postes ouverts pour 1 recrutement prévu)</b>				
<b>Service technique</b>	1	Agent de maîtrise principal	Temps complet 35h00	
	2	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet 35h00	<i>Postes non pourvus Ouverts en 2020 pour éventuel avancement de grade des 2 adjoints techniques</i>
	2	Adjoint technique	Temps complet 35h00	
<b>École</b>	1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet 35h00	
	1	Adjoint technique	Temps non complet 33h00	<i>Agent sur le poste en disponibilité remplacé par un contractuel</i>
	1	Adjoint technique	Temps non complet 28h30	
	1	Adjoint technique	Temps non complet 4h45	<i>Contractuel (article 3-3-3)</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer les postes tels que proposés et de modifier le tableau des effectifs de la Commune comme ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent statutaire ou d'un contractuel (*selon l'article 3-3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée*).

### **Autorisation pour le recrutement des agents remplaçant un fonctionnaire ou un agent contractuel occupant un emploi permanent**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune doit régulièrement embaucher des agents contractuels dans cadre du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel occupant un emploi permanent absent pour une des raisons suivantes :

- Temps partiel / temps partiel thérapeutique
- Détachement de courte durée / disponibilité de courte durée / détachement pour stage
- Congés annuels / CITIS / congé maladie / de grave maladie / longue maladie / d'un congé longue durée / maternité / parental / présence parentale / de solidarité familiale / autorisation d'absence
- Service civil ou national / rappel ou maintien sous les drapeaux / participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire

Pour recruter ces agents contractuels spécifiquement embauchés pour faire face aux absences d'agents occupant des emplois permanents, à la demande de la Trésorerie de Dinan, il convient que monsieur le Maire dispose d'une autorisation générale.

Il est donc nécessaire d'autoriser de manière générale le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels dans les conditions suivantes :

- Ces contrats seront conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du ou des fonctionnaires ou agents contractuels à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ des agents et/ou après leur retour pour une mission de tuilage.
- Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C.
- La rémunération sera déterminée selon un indice majoré de rémunération maximum de 370.
- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- le régime indemnitaire, RIFSEEP, instauré par la délibération n°2018-063 du 20 décembre 2018 est applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** à Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'agents contractuels pour le remplaçant d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel occupant un emploi permanent selon les conditions prévues dans la présente délibération.

### **Fêtes et cérémonies**

#### **Article 6232 : détail des dépenses imputables**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité pour la Commune de disposer d'une délibération afin de payer les dépenses imputables à l'article comptable 6232 « fêtes et cérémonies ». Cette délibération doit lister le détail des dépenses imputables à cet article.

De plus, cette délibération permet d'une part, d'éviter les erreurs d'interprétation et d'autre part, d'éviter les remises en cause par débet des chambres régionales des comptes (en cas d'absence de délibération).

Il est proposé la liste des dépenses à prendre en charge suivante :

- Pots pour cérémonies et festivités diverses (boisson, alimentation et équipements divers)
- Fleurs et cadeaux pour cérémonies et festivités diverses
- Cadeaux divers pour le Noël du personnel communal
- Cadeaux divers pour le Noël de l'école et la garderie

- Sapins et petites décorations de Noël
- Cadeaux de départ du personnel communal,

- Repas des aînés (traiteur, cadeaux aux doyens, frais de l'animation musicale et autres équipements nécessaires à l'organisation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la liste ci-dessus des dépenses imputables à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

## **Cadre de vie**

### **Point sur la création du site internet de la Commune : présentation de la charte graphique**

Madame LE MOIGNE Sylvie, conseillère municipale déléguée à la communication, fait le point sur l'avancée des travaux de création du site internet de la Commune.

Pour rappel, depuis le début de l'été, l'entreprise PANDAO missionnée pour réaliser le site, a commencé à travailler sur la charte graphique à partir du blason et du logo.

Ainsi, Madame LEMOIGNE présente ce jour aux membres du conseil municipal la charte graphique prévue via la maquette de la page d'accueil du futur site et une prévisualisation sur écran.

Les membres Conseil Municipal sont satisfaits de cette charte graphique. La prochaine étape va consister à alimenter d'informations et de documents chaque page prévue du site.

### **Adhésion (option 1) au réseau des bibliothèques/médiathèques du territoire de Dinan Agglomération**

Monsieur CHEVÉ, adjoint, rappelle que la Commune va disposer très prochainement d'une nouvelle bibliothèque municipale située sur le terrain derrière l'église qui jouxte le parking de la mairie.

Dans ce cadre, M. CHEVÉ explique que Dinan Agglomération a créé un réseau des bibliothèques/médiathèques de son territoire (dispositif LIRICI) et précise que l'intervention de l'agglomération

dans la mise en place d'un réseau intercommunal de lecture publique a pour objectifs d'améliorer les services rendus par les bibliothèques à la population mais aussi de faciliter les liens entre les acteurs du livre sur son territoire (bibliothèques, associations, ...) et d'agir en complémentarité avec les bibliothèques communales du territoire ainsi que la Bibliothèque des Côtes d'Armor.

Monsieur CHEVÉ ajoute que le réseau de Dinan Agglomération est constitué de deux options :

- **L'option 1 est ouverte à toutes les bibliothèques de l'agglomération quelles que soit leurs tailles** avec pour objectif de développer les échanges entre les bibliothèques et les bibliothécaires ; mettre en lumière l'action des bibliothèques et mettre en place des actions culturelles communes
  - Site internet commun (présentation des bibliothèques / information / agenda pratique
  - Création d'une plateforme collaborative et mise en place de rencontres régulières entre bibliothécaires (professionnels et bénévoles)
  - Actions culturelles transversales (C.T.L)
- **L'option 2 est accessible aux bibliothèques du territoire selon certains critères (\*)** avec pour objectif de constituer un catalogue commun permettant la circulation des lecteurs et la mutualisation de documents entre les bibliothèques via un logiciel commun ; création d'une carte unique de prêt.

*(\*) Ordinateurs et connexion internet ; budget d'acquisitions de 0,50 € par habitant au minimum ; ouverture minimale de 4h hebdomadaire ; agents professionnels ou bénévoles qualifiés ; 25m<sup>2</sup> de surface au minimum à usage unique de la bibliothèque.*

Monsieur CHEVÉ propose d'adhérer à l'option 1, sachant qu'il souhaiterait que dès 2022 la Commune se donne les moyens pour adhérer à l'option 2 mais un travail important d'étiquetage des livres sera nécessaire en amont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE l'adhésion à l'option 1** du réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner les représentants de la Commune qui participeront aux groupes de travail mise en place par l'agglomération.

### **5 bis- Achat de mobilier pour la bibliothèque municipale : choix de l'entreprise**

Monsieur CHEVÉ, adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal que la construction de la bibliothèque est terminée, hormis la construction de la rampe d'accès et quelques finitions extérieures et qu'ainsi il convient donc maintenant de procéder à l'achat du mobilier afin de pouvoir intégrer les lieux d'ici la fin d'année 2021.

Dans ce cadre, à la demande de la mairie, un commercial de l'entreprise DPC de Bressuire (79) s'est déplacé à la bibliothèque. Le rendez-vous s'est déroulé en présence de M. CHEVÉ et de deux bénévoles de la bibliothèque.

Les besoins ont donc pu être exposés à un professionnel, ce qui a permis que ce dernier puisse dès le lendemain transmettre une proposition financière à la mairie ainsi qu'un plan d'implantation du mobilier. A noter que la fabrication est faite en France.

Cette proposition permet de bien équiper ce local neuf afin de le rendre le plus agréable possible et d'intégrer immédiatement le réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération. Elle comprend ainsi la totalité du mobilier nécessaire au bon fonctionnement de cette nouvelle bibliothèque et son montage (permettant d'avoir la garantie constructeur) :

- Banque d'accueil + caisson roulant + 1 fauteuil
- Armoire à rideaux fermable
- 2 chauffeuses enfants + 2 poufs + 2 fauteuils adulte
- Rayonnage adulte et enfant
- Bac BD
- Chariot à livres
- Table pour « coin » informatique + 2 chaises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

- **DECIDE** de retenir la proposition faite par l'entreprise DPC de Bressuire (79) pour un montant de 11 931, 59 € HT soit 14 317, 91 € TTC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

### **Dinan Agglomération points d'actualité**

#### **Conférence des maires du lundi 13 septembre 2021**

Monsieur le Maire expose certains sujets qui ont été abordés lors de cette conférence concernant notamment les projets de mandatures débutés en cette année 2021 :

- **Pacte fiscal financier et solidaire** : actualisation et redéfinition
- **Bâtiments communautaires** : gestion et optimisation avec pour sujet principal les bâtiments des anciennes communautés de communes et les salles de sport
- **Petite enfance** : retour des ALSH aux Communes
- **Mobilité collective** : projet d'extension du réseau DINAMO
- **Déchets verts** : action pour une réduction de leur apport en déchetterie
- **Eau potable** : modernisation des usines de production liée à de nouvelles réglementations
- **Plan vélo** : travail sur les liaisons entre communes
- **Déchets verts** : action pour une réduction de leur apport en déchetterie
- **Refonte de la politique des déchets** : définition des scénarios de refonte
- **Assainissement collectif** : plan d'action lié aux non conformités de certaines communes qui bloquent les permis de construire et d'aménagement
- **Voirie communautaire** : clause de revoyure pour plus de souplesse dans sa gestion

**La séance du Conseil Municipal est clôturée à 21h55**

# SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Absents représentés : Grégoire COURTOIS ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

Florian BOUCARD a été élu secrétaire.

Avant le début de séance, Monsieur le Maire annonce, que par courrier du 30 septembre 2021, Madame Sylvie LEMOIGNE, conseillère municipale déléguée à la communication, a fait part pour raisons personnelles, de sa démission du Conseil Municipal.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021** : L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

## Travaux et urbanisme

### Effacement des réseaux rue des Arts et Métiers : proposition du Syndicat Départemental d'Énergie 22

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge l'aménagement urbain, rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il convient au préalable d'effacer les réseaux aériens (électricité et téléphone).

Le projet d'aménagement du centre bourg prévoit pour commencer une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux en 2022 (rue

des arts et métiers) puis une seconde tranche en 2023 (centralité).

Ainsi, il convient dans un premier temps de prévoir l'effacement des réseaux dans la rue des Arts et Métiers, cela englobe la rue de la Barre ainsi qu'une partie de la ruelle des Vergers.

A la demande de la Commune, le Syndicat Départementale d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) a chiffré le projet, ainsi M. MORRY Olivier expose :

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue des Arts et Métiers » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 145 000 € TTC.**

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, **la participation financière de la Commune calculée sur la base de l'étude sommaire d'élève à 48 333,34 € HT.**

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue des Arts et Métiers » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 64 800 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie)**

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise

affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, **la participation financière de la Commune calculée sur la base de l'étude sommaire d'élève à 39 000, 00 € HT.**

- **Le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques « rue des Arts et Métiers » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 35 800 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie)**

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, **la participation financière de la Commune calculée sur la base de l'étude sommaire d'élève à 35 800, 00 € HT.**



Il est à préciser que

- Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunication qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

- Les participations de la Commune seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fond se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE de confier au SDE 22** le projet d'effacement des réseaux basse tension, le projet d'aménagement de l'éclairage public et le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques « **rue des Arts et Métiers** » comme présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

**Construction de la bibliothèque : travaux complémentaires de l'entreprise ECLIS**

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la nouvelle bibliothèque municipale a été confiée à l'entreprise ECLIS (Eco Construction Locale Initiatives Solidaires) de Quévert pour un montant de 48 627, 00 € HT soit 58 352, 40 € TTC.

A la demande de l'entreprise ECLIS, une réunion à laquelle M. Le Maire et M. MORRY, adjoint, étaient présents a eu lieu. Ainsi, l'entreprise a exposé plusieurs surcoûts auxquels elle a dû faire face, liés notamment au ponçage de la charpente et à la hausse des prix des matériaux par rapport au devis initial. C'est pourquoi l'entreprise ECLIS demande à la Commune de bien vouloir prendre en charge une partie de ces surcoûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'accepter le devis complémentaire de l'entreprise ECLIS de Quévert pour la construction de la bibliothèque d'un montant de 1 200, 00 € HT soit 1 440, 00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**Travaux/programme de voirie 2021 : travaux complémentaires de l'entreprise COLAS**

Monsieur MORRY, adjoint, rappelle que le programme de voirie 2021 a été confié à l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan (35) pour un montant initial de 17 390,50 € HT suivi d'un devis complémentaire de

34 185,70 € HT. Il s'avère que pour ce dernier devis, suite à une question relative aux limites de propriétés, résolue depuis, une partie de la voirie de la Lande du Grand Chemin n'avait pas été chiffrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'accepter le devis complémentaire de l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan (35) relatif à une partie de la voirie de la Lande des Grands Chemins pour un montant de 2 156, 00 € HT soit 2 587, 20 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**Finances**

**Plan bibliothèque d'école 2021 : financement de la Commune en complément de celui de l'État**

Monsieur CHEVÉ, adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du « plan bibliothèque d'école » de l'Education Nationale, l'école primaire publique d'Aucaleuc a déposé un dossier de

demande qui a été accepté par une commission d'attribution le 14 septembre 2021. L'Etat a alloué 1 500 € à l'école pour l'achat de livres pour la bibliothèque scolaire.

Afin de percevoir cette subvention de l'État, la Commune doit s'engager à compléter le financement à la même hauteur que l'État soit 1 500 €. Ainsi, l'achat de livres pour l'extension du fond de la bibliothèque scolaire s'élèvera à 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour et 2 abstentions,**

- **VALIDE** la participation de la Commune à hauteur de 1500 € pour l'achat de 3 000 € de livres pour la bibliothèque scolaire.
- **PREND acte** de la participation complémentaire de l'État pour également 1 500 €.

### **Modalités d'amortissement sur le budget communal**

Monsieur CHEVE Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'une délibération est nécessaire pour fixer les durées d'amortissement de certaines dépenses, par référence à des durées préconisées dans l'instruction M 14.

La Commune n'amortit que certains comptes de racine 20 qui s'apparentent à des subventions d'équipement ne valorisant pas le patrimoine de la collectivité

(exemple : subvention d'équipement versé au SDE dans le cadre des effacements de réseaux).

Une délibération de 2014 sur les modalités d'amortissement avait déjà été prise mais il convient qu'elle soit ajustée. Ainsi M. CHEVE propose d'appliquer les durées d'amortissement suivantes aux nouveaux investissements, comme suit :

Chapitre	Compte (racine)	Durée d'amortissement
20	2031 et 2033	- 1 ans lorsque la dépense est <b>inférieure à 500 €</b> - 5 ans lorsque la dépense est <b>supérieure à 500 €</b> <i>Amortissement uniquement si les frais d'études et/ou les frais d'insertion ne sont pas suivis de travaux</i>
204	2041	- 1 ans lorsque la dépense est <b>inférieure à 500 €</b> - 5 ans lorsque la dépense est comprise <b>entre 500 € et 5 000 €</b> - 15 ans lorsque la dépense est comprise <b>entre 5 000 € et 50 000 €</b> - 25 ans lorsque la dépense est comprise <b>entre 50 000 € et 100 000 €</b> - 30 ans lorsque la dépense est <b>supérieure à 100 000 €</b>
204	2042	- 1 ans lorsque la dépense est <b>inférieure à 500 €</b> - 5 ans lorsque la dépense est comprise <b>entre 500 € et 5 000 €</b> - 15 ans lorsque la dépense est <b>supérieure à 5 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et une abstention,**

- **FIXE** les durées d'amortissement comme présenté ci-dessus.

### **Budget commune : décision modificative n°1**

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster certains articles comptables au vu des dépenses réelles d'investissement 2021 déjà payées et/ou engagées.

De plus cela peut s'avérer nécessaire afin de pouvoir payer certaines factures d'investissement en cette fin d'année ou au début d'année 2022 au titre des restes à réaliser de l'exercice 2021 :

- Câblage et frais d'ingénierie Orange pour l'effacement réseau impasse des Fontenelles (20422)

- Achat 4 parcelles pour création liaison piétonne Freschais (2111)
- Mobilier pour la bibliothèque municipale (2184)
- Mobilier pour l'école (2184)
- Complément travaux ECLIS et câblage orange pour la bibliothèque (2313)
- Pose des portes et fenêtres de la cantine (2313)
- Achat de livres pour la bibliothèque scolaire (2188)

Ainsi, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

### Dépenses d'investissement :

Chapitre	Opération (pour information)	Article	
204	Non affecté	20422 - Subventions d'équipements aux personnes de droit privé	+ 2 500, 00 €
21	114 - Liaison piétonne la Freschais	2111 - Terrains nus	+ 750, 00 €
	94 - Ecole/garderie/cantine (+ 500) 124 - Construction bibliothèque (+ 12 000)	2184 - Mobilier	+ 12 500, 00 €
	94 - Ecole/garderie/cantine	2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 3 500, 00 €
23	94 – Ecole/garderie/cantine (+ 14 000) 124 - Construction bibliothèque (+ 5 000)	2313 – Construction	+ 19 000, 00 €
23	123 – Aménagement du centre bourg	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	- 38 250, 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** à la décision modificative n° 1 du budget commune telle que présentée ci-avant.

### Budget commune : décision modificative n°2

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, explique qu'il est nécessaire d'ajuster le budget de fonctionnement au niveau des dépenses de personnel. En effet, au vu des nombreux mouvements de personnel en cette année 2021, il se trouve que l'article

comptable relatif au personnel non titulaire a été sous budgété.

Ainsi, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	
012	6413 – Personnel non titulaire	+ 12 000, 00 €

### Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	
73	7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 12 000, 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** à la décision modificative n° 2 du budget commune telle que présentée ci-avant.

### Budget commune : décision modificative n°3

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'étant donné que la construction de la bibliothèque est terminée, il est donc nécessaire par le biais d'écriture d'ordre d'intégrer au compte de travaux les frais d'études d'architecte relatifs à cette construction.

Ainsi, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

## Dépenses d'investissement :

Chapitre	Opération (pour information)	Article	
041	124 - Construction bibliothèque	2313 – Construction	+ 5 040, 00 €

## Recettes d'investissement :

Chapitre	Opération (pour information)	Article	
041	124 - Construction bibliothèque	2031 – Frais d'études	+ 5 040, 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** à la décision modificative n° 3 du budget commune telle que présentée ci-avant.

## Hôpital de Dinan

### Motion concernant l'hôpital de Dinan

Monsieur la Maire explique que la motion ci-après est motivée par l'actualité : la position de l'ARS sur la localisation d'un nouveau site ; l'occultation persistante du rapport « Rossetti », socle de la position actuelle de l'ARS et réputé public ; et également l'adoption à l'unanimité d'une nouvelle motion par le Conseil Communautaire.

La motion ci-dessous reprend le texte voté en Conseil Communautaire ainsi qu'un complément :

### Motion approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 :

Depuis plusieurs mois, une réflexion sur l'avenir du Groupement hospitalier Rance-Emeraude (GHT) est engagée. Cette réflexion concerne au premier chef l'hôpital René Pleven de Dinan.

L'ARS a fait part récemment dans la presse de sa position concernant l'implantation du plateau de recours. Nous déplorons cette position qui intervient alors que, ni le Conseil de Surveillance du CH René Pleven, ni les élus de Dinan Agglomération, n'ont à ce jour connaissance du projet médical.

Attentifs à la qualité des prises en charge hospitalières, nous comprenons la nécessité de développer les collaborations et les complémentarités entre les différents sites hospitaliers du territoire de santé Saint-Malo - Dinan.

Sans omettre le débat qui nous anime depuis plusieurs mois au sujet de la maternité et compte tenu des enjeux de ce projet hospitalier pour notre territoire et

ses habitants, nous souhaitons, ce soir, rappeler avec fermeté que cette nouvelle organisation hospitalière, si elle devait voir le jour :

- Devra être attentive aux besoins des habitants de tout le territoire de Dinan Agglomération
- Devra se traduire par un renforcement et un développement de l'offre hospitalière de première intention sur Dinan
- Devra assumer le maintien d'un service d'urgence et d'un SMUR 24h/24 et j/7
- Devra conforter les relations avec la médecine de ville et le plateau chirurgical de la polyclinique du Pays de Rance.

La validation de cette nouvelle organisation suppose au préalable une connaissance complète du projet médical, auquel les élus veulent pouvoir contribuer, par exemple en termes de définition de l'offre de soins de proximité. Il suppose par ailleurs des engagements clairs sur les moyens humains, financiers, techniques qui seront mis en œuvre afin d'assurer le développement de l'hôpital de Dinan. Les maires et les élus de Dinan Agglomération ne se contenteront pas de simples intentions.

Dans l'hypothèse où ces objectifs ne pourraient être atteints, nous demanderons que soient réinterrogés le fonctionnement et l'avenir du GHT Rance Emeraude.

Nous invitons le Directeur de l'ARS Bretagne à rencontrer régulièrement le Conseil Communautaire ou la Conférence des Maires de Dinan Agglomération afin de présenter l'état d'avancement du projet médical de territoire et du projet hospitalier. Une prochaine

rencontre pourrait être l'occasion pour l'ARS de présenter les documents qui l'on conduit à proposer un hôpital à 3 sites d'intervention, dont un site de recours, et à retenir une localisation préférentielle pour ce dernier.

### **Complément du Conseil Municipal d'Aucaleuc :**

Le Conseil Municipal d'Aucaleuc continue de s'interroger sur le projet de l'ARS sur sa pertinence :

- D'une part parce que l'ARS elle-même a toujours considéré qu'il devait y avoir 2 maternités sur le secteur n°6
- D'autre part parce qu'actuellement la maternité de Saint-Malo ne parvient pas à elle seule à satisfaire les

besoins du territoire et des incidents sérieux s'y sont produits. S'ensuit un report des naissances vers Rennes et Saint-Brieuc ce qui augmente la charge de travail de ces hôpitaux, déjà débordés.

- Enfin, parce que la question de l'argument toujours avancé de l'impossibilité de recruter des médecins à Dinan est extrêmement difficile à comprendre quand on sait que 17 médecins ont postulé au service gynécologique sans qu'aucun ne soit retenu.

Nous pensons donc toujours que la maternité est viable à Dinan et qu'elle est nécessaire. La population est aussi de cet avis, ceci étant prouvé par les 10 000 cartes envoyées au Président de la République.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **SOUTIENT et PARTAGE** la motion de Dinan Agglomération visant notamment à rencontrer à nouveau le directeur de l'ARS, à assurer le développement de l'hôpital de Dinan et à travailler pleinement sur les relations hôpitaux/médecine de Ville,
- **REAFFIRME** par le complément à la motion de Dinan Agglomération que le territoire n°6 doit conserver deux maternités de plein exercice.

### **Dinan Agglomération points d'actualité**

#### **Syndicat mixte de préfiguration du Parc National Régional (PNR) Rance Côte d'Emeraude**

Monsieur BOUCARD Florian, conseiller municipal, délégué de la Commune au syndicat mixte de préfiguration du PNR Rance Côte d'Emeraude explique à l'assemblée que la réunion d'installation du syndicat a eu lieu le mercredi 13 octobre 2021.

Monsieur PERRIN Stéphane (Vice-président de la Région Bretagne) a été élu président. Ensuite, il a été procédé à l'élection des membres du bureau avec un représentant pour la Région Bretagne, un pour le département des Côtes-d'Armor, un pour le Département d'Ille et Vilaine, un pour chacun des 3 EPCI (Dinan Agglomération, Saint-

Malo Agglomération et Communauté de Commune Côte d'Emeraude) et 8 représentants des Communes.

Il est à noter que sur 8 représentants des Communes, seul 3 appartiennent au Département des Côtes-d'Armor alors que pour autant c'est le département qui compte le plus de Communes dans le périmètre du PNR.

Enfin, la cotisation à verser par la Commune pour la fin d'année 2021 sera de 0,065 € par habitant (prorata pour les mois de novembre et décembre) puis d'environ 0,40 € par habitant et par an pour les années suivantes.

#### **CLECT du 20 octobre 2021**

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de Dinan Agglomération s'est de nouveau réunie le 20 octobre 2021 avec pour unique sujet l'impact de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) sur l'accord fiscal de fusion (1<sup>ère</sup> réunion sur ce sujet le 12 juillet 2021 – voir compte rendu du Conseil Municipal du 13 juillet 2021).

Pour rappel, l'État compense aux Communes, depuis cette année 2021, la suppression de la Taxe

d'Habitation qu'il a décidée. Mais la mise en place, lors de de la création Dinan Agglomération, d'une intégration fiscale progressive sur 3 ans de 2017 à 2019 (Pacte Fiscal Financier et Solidaire- PPFs) a engendré pour les Communes soit une sous-compensation soit une surcompensation de l'État.

En effet, l'État compense les Communes sur la base de leur taux de 2017 et non sur leur taux de 2020, ainsi, les Communes qui ont augmentées, via le PPFs, leur taux de TH durant cette période 2017-2019 ont été sous-compensés par l'État et celles qui ont baissées leur taux ont été surcompensées.

Dinan Agglomération s'est donc saisi du sujet afin de rectifier ces inégalités en modifiant les attributions de compensation (AC) des Communes à la baisse ou à la hausse.

Monsieur CHEVÉ fait savoir qu'il a de nouveau exprimé le désaccord de la commune car il est prévu que les AC d'Auceleuc diminuent alors même que la Commune n'a été ni sous-compensée ni surcompensée par l'État. Pour rappel, Auceleuc n'avait suivi qu'une année (en 2017) le PPF, car rien n'obligeait légalement les Communes à le suivre (libre administration des collectivités), ceci engendrant aujourd'hui une compensation exacte de l'État liée à la suppression de la TH, car le taux de TH 2017 à Auceleuc est identique au taux de TH 2020.

Néanmoins, Dinan Agglomération, se basant sur le taux théorique inscrit dans le PPF, prévoit une baisse des AC pour la Commune d'Auceleuc de 7 414, 00 €.

Dinan agglomération a proposé une variante lors de la réunion du 20 octobre avec un calcul sur les bases d'imposition de 2017 et non sur les bases de 2020. Il a ainsi été décidé que la modification des AC qui serait retenue pour les Communes serait la plus avantageuse. Pour la Commune d'Auceleuc, le calcul via les bases d'imposition 2017 permet d'alléger la baisse des AC qui s'élèvera finalement à 6 845, 00 €.

Ce calcul final pour les Communes fait apparaître une « soule » de 123 000 € pour l'Agglomération. Cette somme devrait être reversée aux Communes sans doute via la Dotation de Solidarité Communautaire.

Enfin, Monsieur CHEVÉ précise qu'il n'a pas voté contre cette décision mais qu'il s'est abstenu, estimant que le premier responsable de cette situation n'est pas Dinan Agglomération mais l'État.

### **Demande d'adhésion de la Commune de Beussais-sur-Mer à Dinan Agglomération**

Monsieur le Maire explique que la dernière conférence des Maires de ce 18 octobre était consacrée à la demande d'adhésion à Dinan Agglomération de la Commune de Beussais-sur-Mer actuellement rattachée à la Communauté de Communes Côte d'Émeraude (CCE).

Deux représentants de Beussais-sur-Mer (Ploubalay et Plessix-Balisson – Trégon non représenté) sont venus s'exprimer et répondre aux questions des Maires.

Les nombreux questionnements que pose cette demande d'adhésion ont ainsi pu être abordés entre élus sans pour autant pouvoir y apporter de réponse précise : Fond de Péréquation Intercommunal et Communal, urbanisme, station d'épuration, mais aussi plus généralement, les compétences qui ne sont pas les mêmes entre Dinan Agglomération de la CCE.

Une nouvelle réunion est prévue courant novembre afin d'étudier cette demande de Beussais-sur-Mer pour une adhésion éventuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal de Beussais-sur-Mer actera sa demande d'adhésion à Dinan Agglomération le 8 novembre 2021 puis le Conseil Communautaire se prononcera lors de sa séance du 20 décembre 2021. Par la suite les Communes disposeront de 3 mois pour faire connaître leur avis puis la Commission Départementale de Coopération Intercommunale disposera elle de 2 mois pour émettre le sien. Enfin, si l'adhésion est acceptée, un arrêté préfectoral sera pris en fin d'année 2022 pour acter l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et modifier la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire.

### **Actualités diverses**

Monsieur le Maire expose certains sujets d'actualités à Dinan Agglomération :

- **Petite enfance** : le retour des ALSH aux Communes a été acté en Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 à la suite d'un débat important : 40 voix pour, 24 abstentions et 24 voix contre, dont Monsieur le Maire.
- **Refonte de la politique des déchets** : présentation d'une orientation vers un système incitatif selon le principe du pollueur payeur. Trois syndicats (Côtes d'Armor, Ille et Vilaine et Morbihan) sont venus présenter la mise en place de ce type de système dans leurs collectivités.
- **Mobilité collective** : le projet d'extension du réseau DINAMO ayant pour objectif d'optimiser et renforcer les circuits est toujours en phase d'étude. La Commune d'Auceleuc a proposé que le réseau puisse passer sur le territoire communal via la ligne 18.

**La séance du Conseil Municipal est clôturée à 22h20**

## LES VOEUX DU CCAS



Les membres du CCAS vous souhaitent ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Vous pouvez faire appel au CCAS en prenant rendez-vous à la mairie au 02 96 39 40 68.

## ALLO, PARENTS EN CRISE

**ALLO, PARENTS EN CRISE**

**PARENTS, JEUNES ET PROFESSIONNELS :  
BESOIN DE PARLER ?**

**Appelez nos psychologues et professionnels de la parentalité**

Du lundi au vendredi : 10h-13h et 14h-20h  
Le samedi : 10h-13h  
Appel anonyme et gratuit

Avec le soutien de

## LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique **inodore, invisible et non irritant** qui cause une centaine de décès par an.

### Comment éviter les intoxications ?

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone. Cependant, ils ne suffisent pas pour éviter les intoxications.

La prévention passe donc prioritairement par **l'entretien régulier des appareils à combustion** (chaudière, poêle, cheminées, inserts,) **et conduits de fumée** (2 ramonages par an) ainsi qu'une bonne ventilation.

### Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

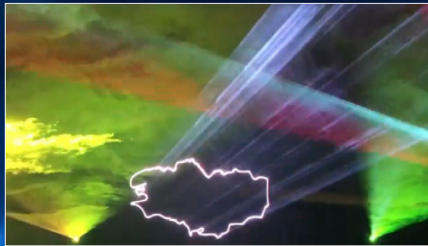
Dans ce cas :

- Aérez immédiatement
- Arrêtez les appareils à combustion
- Évacuez les locaux
- Appelez les secours
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un spécialiste.

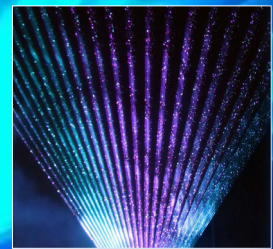
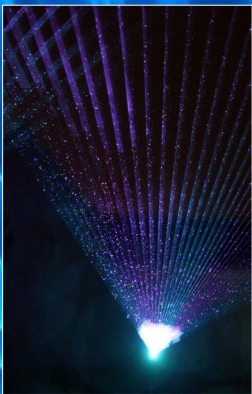


Pour plus d'information : [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr)





Show laser du 13 novembre  
2021 offert par Paragone Group  
au Salon International des  
Collectionneurs Vélo et aux  
habitants d'**AUCALEUC**



Crédit photos :  
Hubert Adam  
Dominique Vannoote



# LES INFORMATIONS LOCALES

## LES DEMANDES D'URBANISME

### Les déclarations préalables

- 19 lotissement le Castel d'Anne  
portail
- 9 la Croix  
division de parcelle
- La Croix Fresche Blanc  
changement d'huisseries
- 2 impasse des Fontenelles  
division de parcelle
- 32 la Harlais  
division de parcelle
- 18 la Basse Freschais  
portail et changement porte de  
garage
- 5 la Hydrouais  
portail

### Les permis de construire

- 1 lotissement le Castel d'Anne  
maison individuelle
- 12 lotissement le Castel d'Anne  
maison individuelle
- 12 bis la Harlais  
maison individuelle
- 7 lotissement le Castel d'Anne  
maison individuelle

## LES MEUBLES, GITES ET CHAMBRES D'HOTES

- **Mme Ludivine AMORY**  
Meublé de tourisme  
9 la Basse Freschais - 06.28.74.46.70  
5 pièces, capacité maximum 7 personnes
- **Mme Roselyne DELAUNAY**  
*Chambre d'hôtes*  
23 la Harlais - 02.96.39.75.28  
De mai à Août : 1 chambre capacité 2  
personnes
- **Mr Yannick GRALL / Armor location**  
Meublés de tourisme  
50 bis et 50 ter la Harlais -  
06.71.07.91.07  
8 chambres capacité 16 personnes

*Pour mettre un bien en location de courte  
durée (meublé touristique) des obligations  
existent. Renseignements en mairie ou à  
Dinan Agglomération (Service Tourisme 02  
96 87 52 74 / [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr))*

## L'ETAT CIVIL

En 2021, sur Aucaleuc, il y a eu :  
4 décès, 15 naissances, 2 mariages

### Naissances

- Le 23 octobre 2021  
Alba FLOURY  
14 le Pré Meffray
- Le 12 novembre 2021  
Alba TOUTAIN  
23 bis les Fontenelles
- Le 3 décembre 2021  
Naël LAUTE  
4 la croix Carrée

## LES ASSISTANTS MATERNELS AGREES

	<p><b>BERHAUT (BOUILLET)</b> <b>Viviane</b> 02 96 39 50 92 26 la Hydrouais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 3</p>	<p><b>CHAPRON (BRUNE)</b> <b>Stéphanie</b> 02.96.89.03.32 7 le vieux Bourg 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 3</p>	<p><b>DEBIERRE Emmanuelle</b> MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4 (MAM)</p>
<p><b>DELAHAYE Audrey</b></p> <p style="text-align: center;">02.96.84.33.17 11 la Ravardière 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 3</p>	<p><b>DELPEUX Fanny</b> MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4 (MAM)</p>	<p><b>DERRIEN Angélique</b></p> <p style="text-align: center;">06.29.12.88.60 8 Cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4</p>	<p><b>GOURLET Aurore</b> 07.81.24.54.69 30 Domaine du Pré Meffray 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 2</p>
<p><b>LANCIEN (POISSON)</b> <b>Emmanuelle</b> 02.96.39.95. 48 22 rue du Châtelet 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4</p>	<p><b>LECONTE David</b> MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4 (MAM)</p>	<p><b>LORRE (HUGUET)</b> <b>Valérie</b> 09 84 01 44 32 06 59 92 89 85 9 les Fontenelles 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4</p>	<p><b>ROCHFORT</b> <b>(PANHALEUX) Natacha</b> 02 96 85 49 84 07 87 08 21 10 54 La Harlais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4</p>

Liste valide à la date du : 12 octobre 2021

## LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Bonjour à tous,

Une page s'est tournée, les travaux de la nouvelle bibliothèque sont terminés, le local est meublé, les livres sont rangés. Les nouveaux locaux seront accessibles à tous **dès le samedi 8 janvier 2022.**

L'inauguration officielle de la bibliothèque a eu lieu le samedi 18 décembre avec le récital de contes de Noël par Isabelle Bouchex, moment bien apprécié.

Dans un premier temps (à partir du 8 janvier 2022) la nouvelle bibliothèque, située sur le parking à côté de l'église sera ouverte tous les

**samedis de 10 heures à 12 heures      et      lundis de 16 heures à 18 heures**

Nous espérons bien sûr y accueillir nos lecteurs et lectrices habituels et de nombreux nouveaux.

Rappel : l'inscription à la bibliothèque d'Auceleuc est gratuite.

**Bonnes fêtes à tous**

Les bibliothécaires : Mesdames Valérie Leclercq,  
Gisèle Goalec, Antoinette Le Gleyen, Marianne  
Caro et Monsieur Jacques Chevé.



# LES ELECTIONS EN 2022

## L'élection présidentielle

1<sup>er</sup> tour : dimanche 10 avril 2022

2<sup>ème</sup> tour : dimanche 24 avril 2022



## Les élections législatives

1<sup>er</sup> tour : dimanche 12 juin 2022

2<sup>ème</sup> tour : dimanche 19 juin 2022

**Le bureau de vote sera dorénavant installé pour toutes les élections dans la Salle Polyvalente** située à la Croix Fresche Blanc 22100 Auceleuc.

L'année 2022 est une année de refonte des listes électorales, cela signifie que **chaque électeur inscrit à Auceleuc recevra une nouvelle carte électorale dans le courant du mois de mars 2022** qui fera ainsi apparaître la salle polyvalente comme le lieu du bureau de vote.

## Inscriptions sur les listes électorales

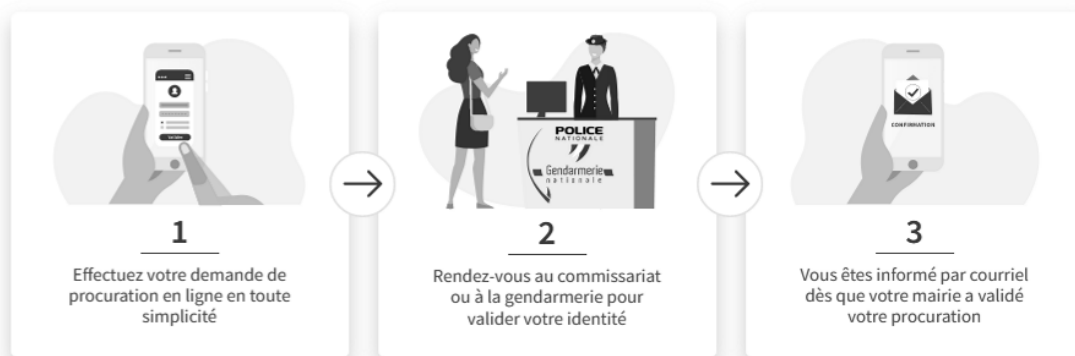
Date limite pour s'inscrire avant l'élection présidentielle : vendredi 4 mars 2022

Date limite pour s'inscrire avant les élections législatives : vendredi 6 mai 2022

- ✓ Pour vous inscrire vous pouvez soit compléter le formulaire papier disponible en mairie d'Auceleuc, soit le faire directement en ligne sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396).
- ✓ Dans les deux cas vous devrez être en possession d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.
- ✓ La 1<sup>ère</sup> inscription des jeunes qui atteignent 18 ans est automatique.
- ✓ Vous pouvez prendre contact avec la mairie pour vous en assurer

## Procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour du vote, pensez à faire procuration soit en complétant le formulaire papier disponible en gendarmerie soit en la préparant en ligne sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) suivi d'un rendez-vous en gendarmerie pour la vérification de votre identité :



## Nouveautés 2022

**Vous pouvez maintenant donner procuration à un électeur inscrit sur une liste électorale d'une autre commune.**

Cela est rendu possible grâce à votre Numéro Nationale d'Électeur (NNE) qui apparaît sur votre carte électorale ou que vous pourrez retrouver sur le module « Interroger sa Situation Électorale » (ISE) de [service-public.fr](http://service-public.fr) ou encore demander en Mairie.

**ATTENTION : pour faire procuration vous devrez être en possession de votre Numéro Nationale d'Électeur (NNE) ainsi que de celui de votre mandataire.**

## EAUX DE DINAN

### Nouvelle adresse depuis le 20 décembre 2021

Accueil clientèle  
4 boulevard du Petit Paris - 22 100 Taden  
du lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 00  
le samedi de 8 h 30 à 12 h 00  
tél : 0 969 329 510 (service gratuit + prix appel)



## LE RECENSEMENT DES JEUNES - JDC

Un Français de naissance doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.



Il doit se rendre en Mairie avec les documents suivants :

- une pièce d'identité,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Le recensement engendrera votre convocation et votre participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) qui est **obligatoire pour l'inscription à de nombreux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique** et également l'inscription d'office sur les listes électorales.

## LE PASS CULTURE

### Le « Pass culture » étendu aux jeunes de 15 à 17 ans

Tous les jeunes de 15 à 17 ans bénéficient à partir de janvier 2022 d'un crédit pass Culture. Ce crédit leur permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc.



Le dispositif est mis en place progressivement :

- le **10 janvier 2022** pour les jeunes de 17 ans (30 euros par an)
- le **20 janvier 2022** pour les jeunes de 16 ans (30 euros par an)
- le **31 janvier 2022** pour les jeunes de 15 ans (20 euros par an)

Pour en bénéficier, activez votre compte EduConnect :

- Activer votre compte sur [moncompte.educconnect.education.gouv.fr](https://moncompte.educconnect.education.gouv.fr) et télécharger l'application pass Culture à partir du 10 janvier ;
- Vos identifiant et mot de passe EduConnect vous sont communiqués par votre établissement scolaire, demandez-les à votre professeur principal.

Toutes les informations sur [education.gouv.fr/passculture](https://education.gouv.fr/passculture)

# LE BIEN VIVRE A AUCALEUC

## L'AMENAGEMENT DU BOURG

Les travaux d'études se poursuivent, ainsi l'ADAC, lors d'une réunion avec les élus, a émis des remarques, corrections, interrogations sur l'esquisse présentée par l'Atelier Ersilie.

Une réunion avec les concessionnaires s'est tenue afin de coordonner et d'affiner leur calendrier de travaux.

Le CFA ainsi que Marcelle Buard (propriétaire du bar) ont été rencontrés pour valider les aménagements prévus devant leur établissement respectif.

Et une réunion des élus du groupe aménagement, courant décembre, a permis de faire une synthèse de ces différentes rencontres, synthèse transmise au cabinet Ersilie.

L'Atelier Ersilie prépare donc actuellement l'Avant-Projet.

Avant-Projet qui sera présenté lors d'une **réunion publique** où tous les habitants d'Aucaleuc sont conviés

**Salle polyvalente le 19 janvier à 19 h 00**



### Les premiers travaux

Des travaux devraient commencer dès le premier trimestre 2022.

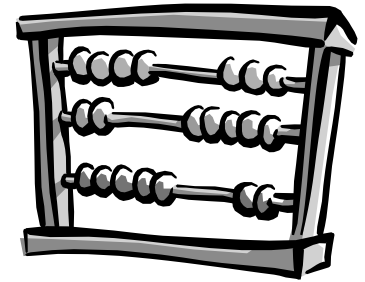
En effet, l'adduction d'eau potable (AEP) nécessite des travaux de réfections avant les travaux d'aménagement du bourg.

Ces travaux d'AEP concerneront la centralité et dans une moindre mesure la rue des Arts et Métiers et engendreront les premiers désagrément, bruits, poussière ou boue, déviation, etc...

## LA VIE DE L'ÉCOLE



### L'ÉCOLE PUBLIQUE



Bonjour,

Les dernières nouvelles de l'école de 2021.

Nous pensions avoir repris un cours normal de scolarité pour nos élèves mais la pandémie nous a rattrapés.

Elle n'a cependant pas empêché les enfants de l'école de réaliser un certain nombre de projets tels que les sorties cinéma du premier trimestre, une rencontre en course longue à Trélivan pour les élémentaires et GS, une rencontre à Plélan le Petit pour les maternelles / CP et la venue de deux conférenciers sur l'école.

Une incertitude subsiste toutefois, incertitude qui aura été levée au moment où vous lirez ces lignes, celle-ci concerne le départ en classe de neige des élèves de CE et CM. Un projet qui demande énormément de préparation mais dont nous ne saurons que la veille ou même le jour du départ s'il se réalisera.

En attendant, nous resterons optimistes jusqu'au bout car nous avons annulé en 2020 la sortie au Puy du Fou et nous souhaiterions que ces cohortes, à qui tout pourrait échapper, auront le bonheur de partager un moment exceptionnel dans leur scolarité primaire. Tous nos remerciements à la Mairie et à l'Amicale Laïque pour l'accompagnement financier qui nous permet de financer des projets ambitieux pour nos élèves.

Notre bibliothèque scolaire a quitté nos locaux pour accompagner la bibliothèque municipale sur son nouveau local. Le confort de ce nouvel espace nous a fait franchir le pas, pour nos petits lecteurs, de nous associer pleinement à la bibliothèque municipale. Nos élèves pourront emprunter des livres sur le temps scolaire mais également sur le temps de bibliothèque municipale (*les lundis de 16 H à 18 H et les samedis de 10 H à 12 H*).

Les livres prêtés sur un créneau scolaire ou municipal pourront être rendus soit sur les créneaux scolaires soit sur les créneaux municipaux.

Nous finirons par souhaiter à chacune des aucaleuennes, chacun des aucaleuens une bonne année 2022 et la réalisation de tous leurs projets.

Nous souhaiterons également en finir avec cette période de doute et de questionnements afin que chacun, petits et grands, puisse reprendre le cours normal de son existence.

Les enseignants.

# LA VIE DU CFA

## Les résultats aux examens session 2021

Environ 420 jeunes ont passé cette année un CAP, CTM, MC, BTM, BP, BAC PRO, BM, BTS ou CQP. **85,8%** d'entre eux ont obtenu leur examen à la session de juin 2021.



## Actions du CFA

- ✓ 16/12/2021 : Dans le cadre du CLSPD, 3 classes participent à l'animation "tu fais quoi ce soir ?" sur le thème de la prévention des addictions et organisée par le FJT de Dinan.
- ✓ La **semaine de l'apprentissage** du 28/01/22 au 04/02/22 durant laquelle le CFA proposera des visites en entreprises pour les collégiens, des ateliers « do il » (sur inscription) où les collégiens pourront faire eux-mêmes des burgers, galettes/crêpes, cocktails, flocage t shirt...
- ✓ La **semaine de l'automobile** du 29/01/22 au 05/02/22 durant laquelle le CFA proposera des visites en entreprises pour les collégiens, des présentations de nos formations au sein des collèges, un webinaire et un job dating.
- ✓ Le CFA accueille toute l'année des élèves en « **immersion** » au sein des sections afin de leur faire découvrir un ou plusieurs métier-s et la vie d'un-e apprenti-e au CFA.
- ✓ Le CFA propose aussi des « **RDV apprentissage** » le mercredi après-midi pour découvrir les formations/l'apprentissage/visite des ateliers/labos (toutes les dates sur le site internet du CFA [www.cfa-cotesdarmor.fr](http://www.cfa-cotesdarmor.fr))

## Journée Portes Ouvertes du CFA

Le CFA Campus de Dinan Auceleuc organise une **Journée Portes Ouvertes** le **SAMEDI 29 JANVIER 2022** de **9H à 16H** – sur inscriptions via [www.apprentissagebretagne.fr](http://www.apprentissagebretagne.fr)

## Championnat de France de Toilettage canin et félin

Participation des apprentis inscrits en CTM & BTM TOILETTEUR CANIN ET FELIN au Championnat de France de Toilettage canin et félin organisé les 6 et 7 novembre 2021 à LYON.

Agnès AUDIGOU et Françoise LANDA, professeurs d'enseignement professionnel en toilettage canin et félin, accompagnées de plusieurs maitres d'apprentissages, professionnels et éleveurs, ont présenté à ce concours 25 apprentis.



**41 titres au total de remis durant les 2 jours de compétition**

## CHAMPIONS DE France

	CLASSEMENT	NOM
FUTUR PRO 1	3 <sup>ème</sup>	Ruax Dylan
FUTUR PRO 1	Vice-championne	Dano Auxane
FUTUR PRO 1	Championne	Kerleguer Maïlys
FUTUR PRO 2	3 <sup>ème</sup>	Vion Sarah
FUTUR PRO 2	Championne	Padet Elodie
ESPOIR PRO	Championne	Lequeux Coraline (maitre d'apprentissage)
PRO	3 <sup>ème</sup>	Matin Hélène (maitre d'apprentissage)
PRO	Vice-champion	Cherelus Christian (maitre d'apprentissage)

Le titre de meilleur binôme (apprenti/maitre d'apprentissage) a été remporté par : Mme Lequeux Coraline avec son apprentie Ninon Quenet.

## L'AMICALE LAÏQUE

Malgré le contexte sanitaire, nous sommes satisfaits car nous avons réussi à maintenir les manifestations prévues durant ce premier trimestre.

La vente de madeleines, organisée courant octobre, a remporté un franc succès avec 372 boîtes vendues. La vente de calendrier de l'avent des madeleines Bijou a également refait son apparition cette année pour la seconde fois à l'école : 39 calendriers ont fait le bonheur des petits et des grands gourmands.

La première édition de la bourse aux jouets a également eu lieu : ces deux jours ont été un beau moment de convivialité, de bonne humeur. Un grand MERCI à tous ceux qui nous ont fait confiance, qui nous ont permis de faire des heureux



grâce au beau panel de jouets exposés. Un grand MERCI également aux



parents et amicalistes présents, sans qui cette action n'aurait pas été aussi concluante.



Lors du salon international des collectionneurs de vélo, l'amicale a eu l'opportunité de tenir un stand le dimanche 14 novembre en recevant un invité d'honneur : le Père Noël. Les enfants ont pu avoir des étoiles dans les yeux le temps d'une balade en calèche avec lui.

En revanche, à l'école, il n'a pas pu s'arrêter du fait du protocole à respecter. Mais pour expliquer la situation aux enfants, il leur a enregistré une vidéo, qu'ils ont visionné la semaine précédant les vacances, en leur disant qu'il pensait très fort à eux et qu'il leur avait laissé des friandises sur le portail de l'école pour patienter encore un peu jusqu'au jour J de l'ouverture des cadeaux ! Chaque enfant a donc reçu un sachet de petites gourmandises (offert par l'Amicale) : une sucette en chocolat, des bonbons, deux madeleines Bijou et un jus d'orange. Un bonheur pour les enfants !

La vente de plats à emporter a également été plus que satisfaisante : 147 parts de couscous et tartiflette (tout confondu) ont été vendus.

### Les prochaines manifestations à venir :

Dans le lot des manifestations prévues tout au long de l'année, une vente de madeleine devait être organisée au mois de janvier 2022 : il a été décidé d'annuler cette vente prévue puisque la commande devait être passée auprès des Gâteaux Bijou début février (date imposée) et les vacances de notre zone débutent la même semaine (le vendredi 04 février au soir) : vu le délai extrêmement court, il est donc impossible de passer les commandes, les réceptionner et les dispatcher avant les vacances.

- Vente de saucisson : courant mars
- Collecte de ferraille dans une benne : courant mars/avril
- Vente d'objet avec le dessin des enfants : courant avril

- Vente de saucisson : courant juin
- Vente de madeleines Bijou : courant juin
- Fête de l'école : le 18 juin

***Nous comptons sur vous pour continuer à participer financièrement aux actions menées pour l'école.***

**Tous les membres de l'Amicale vous souhaitent**

**à vous, ainsi qu'à vos proches,**

**une très belle et heureuse année 2022 !**

Pour nous contacter :

- [amicale.aucaleuc@outlook.fr](mailto:amicale.aucaleuc@outlook.fr)
- Boîte aux lettres près du tableau d'affichage à l'extérieur de l'école
- 02 96 39 95 48
- Page Facebook de l'Amicale, n'hésitez pas à la partager !



## LE CLUB DES AMIS DU 3<sup>EME</sup> AGE



Le 2 Décembre 2021, un petit groupe du club des Amis du 3ème Age d'AUCALEUC, a pu se réunir au Printanier, agréable moment, en compagnie de Mr FREVILLE Georges, représentant Générations Mouvement (possibilités de faire des voyages, sorties).

Pour les personnes ne pouvant venir, des repas ont été apportés.



Venez plus nombreux pour rompre la solitude pour certains et pourquoi pas un regrouper des marcheurs?

Le Bureau

## GENERATION PART'AGES

L'association génération part'âges et Mam'zelle bulle vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2022.

David, Emmanuelle et Fanny.



## LA GYM POUR TOUS

L'association Gym pour Tous vous souhaite une bonne année 2022 afin de mettre en œuvre les bonnes résolutions pour cette nouvelle année.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre à la salle polyvalente le mardi de 20 heures à 21 heures pour une heure de sport (cardio, étirement, relaxation...) animée par notre coach diplômée Julie.

Ambiance conviviale pour plus de bien-être.

Les inscriptions sont possibles avant les cours toute l'année. Tarifs pour adolescents et étudiants. 1<sup>er</sup> cours gratuit.

Renseignements : 02.96.39.69.35

## LE HANDISPORT LOISIRS



Au championnat de France de boccia, Handisport loisirs Aucaleuc, c'est encore bien comporté Olivier Leclerc fini la **7e place** et Luc Hamoniaux fini à la **4e place**.

Les entraînements se déroulent le lundi après-midi de 15h à 18h et le mercredi soir de 18h à 20h, nous recherchons toujours des bénévoles pour nous accompagner dans les entraînements.

tél : 06.24.11.37.91

## OSCALOC

L'assemblée générale 2021 de l'association Oscaloc a eu lieu le 3/12 dernier à Aucaleuc.  
Cession au cours de laquelle le bureau a été réélu comme suit :

Président d'honneur : Christophe Ollivier (Maire d'Aucaleuc)  
Président : Louis Henry  
Vice-président : Jean Marc Quint (En remplacement de Marc Mezerette)  
Secrétaire : Emmanuelle Woodward  
Secrétaire adjointe : Marie Laure Mezerette  
Trésorière : Samuelle Rabaste  
Trésorière Adjointe : Fatima Sifi  
Membres du bureau : Michel Carré, Michel Rabaste, Nathan Henry (nouveau membre), Yannick Grall, Marc Mezerette, Sandrine Lambert, Anne Sophie Lecue, Annie Delamotte et Lucette Henry



A l'unanimité, la décision de renouveler notre événement sportif : les N'Auctambules du Ruet en version semi diurne le **vendredi soir 29/4/2022**, pour découvrir les beaux sentiers d'Aucaleuc en version printanière, dans le respect des mesures sanitaires.

Nous avons hâte de retrouver nos fidèles participants et d'accueillir les nouveaux !

Toujours au profit d'une belle cause, qui tient à cœur à tous les membres de l'association : l'aide financière apportée à une ou 2 familles locales avec des enfants en situation de

handicap, dont Olivia notre fil rouge pendant 3 ans.

Au plaisir de tous vous retrouver sur les chemins du Ruet à Aucaleuc, nous vous souhaitons en attendant tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

À bientôt  
Sportivement  
Les membres de Oscaloc

## LA SOCIETE DE CHASSE

Chers sociétaires,

J'ose espérer que votre saison se passe bien.  
Voici maintenant deux ans que la crise sanitaire est présente.  
Prenez soin de vous et de vos proches.

Et permettez moi malgré le contexte; comme le veut la tradition de vous présenter au nom de la Société de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année

Que cette année 2022 à venir vous apporte

Santé et Bonheur

EN SAINT-HUBERT

LE PRÉSIDENT

PASCAL RENAUDIN

## LES FESTIVITES

### Le repas des aînés

Le CCAS et la municipalité ont pu organiser le repas des Aînés, préparé par DSP Traiteur, en salle avec une cinquantaine de convives présents et 9 repas emportés à domicile.



Ce moment convivial, animé par Jean Dechamps a mis à l'honneur notre doyenne Alice Gauthier

qui s'est vu offrir un bouquet de fleurs de chez Honorine (Trélivan) et des chocolats de chez Villa chocolat (Galerie du Leclerc) et notre doyen, René Blanchard pour qui nous avons livré le repas et qui s'est vu offrir un panier garni de chez Terre et Vins (Quévert).



### Animation « CONTES DE NOEL » Par Isabelle BOUCHEX



Le samedi 18/12/2021 à la Bibliothèque Municipale d'AUCALEUC, sous l'égide de DINAN AGGLOMERATION et avec la participation de la DRAC, nous avons eu le plaisir d'accueillir la conteuse I. BOUCHEX venue faire partager des contes de Noël de toute l'Europe aux petits et grands qui étaient présents.

28 aucaleuens dont 14 enfants de 4 à 10 ans s'étaient déplacés pour venir écouter ses histoires.

Nous vivions en quelque sorte l'inauguration officielle de la bibliothèque communale.

C'est à une prestation de qualité qu'Isabelle BOUCHEX nous avait conviés avec un thème en accord avec l'architecture (bâtiment bois), un lieu d'accueil très chaleureux et très agréable aux dires de la conteuse et des spectateurs qui découvraient la bibliothèque. Durant 45 minutes, adultes et enfants sont restés sous le charme des contes européens illustrés et enrichis par une partie chantée en diverses langues européennes (allemand, russe, suédois, français).

En fin de prestation, le choix des contes par les enfants présents, à travers différents objets représentant chacun un conte, a été quelque chose de très apprécié par les jeunes spectateurs.

Un bilan très positif et une action à renouveler.



## LA MEMOIRE

En ce 11 novembre, nous étions une quinzaine à nous recueillir devant le monument aux morts de la Commune.

Des enfants de l'école communale ont participé à la cérémonie, emportant et déposant la gerbe offerte par la Commune.

A l'issue de la cérémonie, un café a été offert aux personnes présentes.

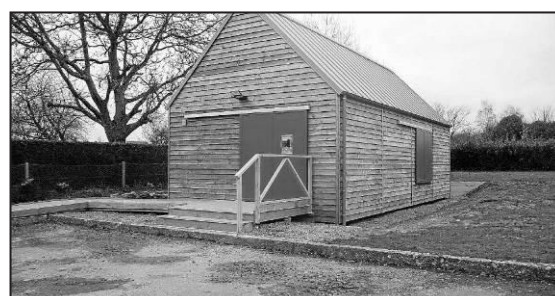
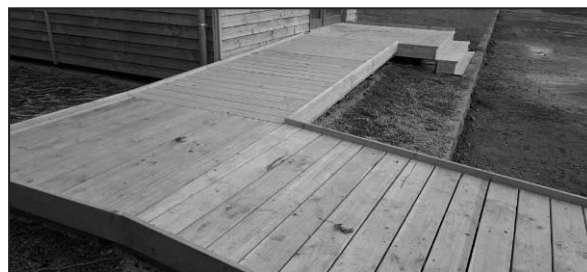


## LES TRAVAUX

### La Bibliothèque municipale : rampe, meubles

La société ECLIS est intervenue pour l'installation de la rampe PMR de la bibliothèque.

Cette rampe en douglas est posée sur des plots béton coulés par le service technique.





Début décembre, les meubles de la bibliothèques ont été installés par l'entreprise DPC « Denis Papin Collectivités » de Bressuire.



Le déménagement des livres a été assuré par les bibliothécaires bénévoles.

Cet aménagement est maintenant terminé et pourra être ouvert pour les lecteurs dès le 8 janvier.



## LES DATES A RETENIR

<b>JANVIER</b>	
Tous les Samedis Tous les Lundis	Jour d'ouverture de la Bibliothèque Municipale samedi de 10 h 00 à 12 h 00, lundi de 16 h 00 à 18 h 00
Samedi 8 janvier	Ouverture de la Bibliothèque Municipale Parking à côté de l'église - 10 h 00 à 12 h 00
Mercredi 19 Janvier	Réunion publique "aménagement du bourg" Salle Polyvalente - 19 h 00
Samedi 29 Janvier	Portes Ouvertes au CFA CFA - 9 h 00 à 16 h 00 - inscriptions sur <a href="http://www.apprentissagebretagne.fr">www.apprentissagebretagne.fr</a>
<b>FEVRIER</b>	
Tous les Samedis Tous les Lundis	Jour d'ouverture de la Bibliothèque Municipale samedi de 10 h 00 à 12 h 00, lundi de 16 h 00 à 18 h 00
<b>MARS</b>	
Tous les Samedis Tous les Lundis	Jour d'ouverture de la Bibliothèque Municipale samedi de 10 h 00 à 12 h 00, lundi de 16 h 00 à 18 h 00
Courant mars	Amicale Laïque - Vente de saucisson École
Courant mars/avril	Amicale Laïque - Collecte de ferraille dans une benne Parking de l'école
Vendredi 4 mars	Date limite pour l'inscrire sur les listes électorales avant l'élection présidentielle 2022
<b>AVRIL</b>	
Tous les Samedis Tous les Lundis	Jour d'ouverture de la Bibliothèque Municipale samedi de 10 h 00 à 12 h 00, lundi de 16 h 00 à 18 h 00
Courant avril	Amicale Laïque - Vente d'objet avec le dessin des enfants École
Vendredi 29 avril	les N'Auctambules du Ruet en version semi diurne Salle polyvalente - soir
Dimanche 10 avril	Élection présidentielle 1er tour Salle polyvalente - 08 h 00 à 18 h 00
Dimanche 24 avril	Élection présidentielle 2ème tour Salle polyvalente - 08 h 00 à 18 h 00

## LA MAIRIE ET LES ELUS



2 rue de la mairie  
 Téléphone : 02.96.39.40.68  
 E-mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr

## LES NUMEROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17  
Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00  
SAMU : 15  
Pompiers : 18

### URGENCES MEDICALES

Service des urgences  
 Centre hospitalier René Pleven de Dinan  
 74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde  
 Pour une consultation urgente le week-end  
 Le samedi de 14h00 à 23h00  
 Le dimanche de 08h00 à 23h00  
 74 rue Chateaubriand  
 (parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)  
 Tél. : 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

### Défibrillateurs sur la commune



Rue de la mairie (Dans le local technique au niveau de l'école (renforcement sur la rue de la mairie)  
 A la salle polyvalente (A côté du local technique / local Edf)

### Horaires

Lundi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00  
 Mercredi : 13h30 – 18h00  
 Vendredi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00  
 Samedi : 10h00 – 12h00

### Permanences et rendez-vous :

Maire : Permanence les lundis et vendredis sur rendez-vous de 16h30 à 17h30.

Adjoint : sur rendez-vous

Centre communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

## LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART  
 Permanences sur rendez-vous uniquement (Chaque mercredi (hors jours fériés) – 09h00 / 12h00  
 Lieu : Atelier du 5 Bis – 5 Bis rue Gambetta – Dinan  
 02 96 39 38 21 – www.conciliateur.fr

## LES DECHETS

### Collecte des déchets ménagers

Jours de collecte pour les déchets ménagers :  
 Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi  
 Zone sud d'Aucaleuc : mercredi  
Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

### Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre  
 La Basse Freschais : verre et papier  
 Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménager / vêtements

### Déchetteries

#### Déchetterie de Quévert

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 08h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h45

#### Déchetterie de La Landec

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h00 à 18h00

Mercredi et samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00

Les nouvelles  
illuminations  
des secteurs  
Haute Freschais  
Basse Freschais  
et Fontenelles

